Vivre à Saint-Laurent l'Abbaye





Vœux de monsieur le Maire (extraits)

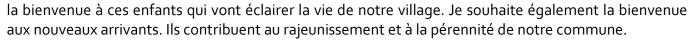
Le 20 janvier - La grange

Chers amis,

C'est toujours un plaisir que de nous retrouver chaque année à cette traditionnelle cérémonie des vœux. Je vous remercie d'avoir répondu présent à notre invitation.

Au nom du Conseil municipal, je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, de réussite pour vous et vos proches. Nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quitté et ceux qui ne peuvent être présents ce soir pour des raisons de santé ou en maison de retraite.

Je félicite les parents des 4 bébés nés cette année et souhaite



Quelques mots pour évoquer nos réalisations de l'année écoulée et sur nos projets pour l'année 2023.

En 2022 nous avons pu effectuer :

- L'acquisition d'une nouvelle tondeuse auto-portée;
- L'installation par les établissements GAUBIER d'un columbarium et prochainement d'un jardin du souvenir... C'était une demande des habitants ;
- L'installation d'un défibrillateur, Place de la Mairie, entre la mairie et la Poste par la société EOVIS;
- La fibre optique est opérationnelle dans notre village depuis le mois de juillet;
- La nouvelle plateforme du site internet de la commune.

Concernant l'abbaye, propriété de la commune, classée aux Monuments historiques, deux tranches de travaux de rénovation de la toiture, menaçant de ruine, ont été réalisées par l'entreprise "Les toitures bourguignonnes" sous la responsabilité de l'Architecte du patrimoine Agnès SOURD-TANZI, un travail de qualité qui nous satisfait pleinement.

Le financement de 25.000 € a été assuré pour la première tranche par le Budget participatif nivernais, subvention obtenue par l'ASPAS pour 12.000 € et pour la seconde tranche par la DRAC pour 8.413 € et l'ASPAS pour 4.066 €.

Un très grand merci à vous tous et particulièrement à l'Association Sauvegarde et Promotion de l'Abbaye et du Site pour son engagement sans faille depuis des décennies.

Un projet de restauration de l'abbaye, porté par la commune avec l'aide de la CAMOSINE a été retenu par Art Graphique et Patrimoine. Ce prix de 15.000 € en nature est un mécénat de compétence sous forme d'une prestation graphique qui permettra de valoriser le projet de restauration. Deux représentants du Conseil municipal et l'ASPAS ont participé le 28 octobre à la remise du prix lors du Salon International du Patrimoine Culturel à Paris.



Pour 2023 nous envisageons:

- La sécurisation de la traversée routière de notre village. Le Conseil municipal a pris la décision d'adhérer à l'agence départementale "Nièvre ingénierie" qui proposera des solutions adéquates. Ce travail devrait s'engager au cours du premier trimestre 2023.
- La sécurisation des biens est aussi un sujet important. Une réunion publique aura lieu le lundi 30 janvier à 17h00 à *La grange* pour informer les habitants.
- Le projet d'installation d'un distributeur de pain reste toujours à l'ordre du jour mais nous peinons à trouver un boulanger en mesure d'assurer ce service.
- Autre sujet sensible... le regroupement pédagogique intercommunal. Pour les élus, évoquer la carte scolaire, c'est craindre un risque de fermeture d'une classe.
- Le relevage des 40 tombes non entretenues et abandonnées se fera en 2023 pour un montant évalué à 8.000 euros pour lesquels des financements seront sollicités.

Il est important d'évoquer maintenant la mémoire de Jeanne PAUTRAT, décédée le 10 février 2022 dans sa 105° année. Jeanne PAUTRAT a fait un legs à la CAMOSINE d'environ 900.000 € qui doit être utilisé exclusivement pour la restauration de l'abbaye. La commune fera l'acquisition, financée par le legs de Jeanne PAUTRAT, de la maison Doulle faisant partie intégrante du site de l'abbaye.

L'urne funéraire de Jeanne PAUTRAT sera déposée près du caveau familial le 17 février à 15h00.

Je veux remercier:

- Les adjoints et conseillers qui m'épaulent et s'impliquent régulièrement;
- Les membres du CCAS;
- Les employés communaux : Evelyne, Claudine, Benoît, Grégory et Flore
- Le Comité des fêtes et l'ASPAS ;
- La société de chasse "La Protectrice" ;
- La Confrérie de St Vincent.

Bonne année à tous et prenez soin de vous!

Information sur le legs de Jeanne Pautrat...



Jeanne Pautrat, habitante de Saint Laurent l'Abbaye jusqu'à ses 97 ans, a consacré une partie de sa vie à la préservation des bâtiments de l'abbaye et a présidé pendant 17 ans (1991-2008), l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Abbaye. Pour ceux qui l'ont connue elle avait un caractère bien trempé et une santé de fer. Elle était peintre, collectionneuse de carte postales anciennes, chercheuse du passé de notre canton et amatrice du « petit moine » qu'elle offrait à ses visiteurs.

Elle est décédée dans sa 105ème année le 10 février 2022, en léguant l'ensemble de ses biens, près de 900 000 €, à la CAMOSINE¹ sous condition que ce don soit exclusivement utilisé pour l'entretien et la restauration de l'ensemble immobilier de l'Abbaye. De son vivant elle avait confié à certains d'entre nous « Vous verrez, lorsque je serai partie, vous aurez une belle surprise ! » ... Et, en effet, la surprise a été de taille !

Ce legs a été fait à la CAMOSINE. Il est donc prévu une collaboration étroite entre notre commune, l'ASPAS et la CAMOSINE via la « Fondation Jeanne Pautrat » en cours de création.

Nous rendrons hommage à Jeanne Pautrat le 17 février 2023 à 15h00 à l'occasion du dépôt de son urne funéraire au cimetière de Saint-Laurent l'Abbaye.

¹⁻ CAMOSINE : Caisse pour les Monuments et les Sites de la Nièvre

Nouvelles des projets en cours...

Travaux menés à terme

Le columbarium a été installé comme prévu dans le nouveau cimetière. Il est constitué de 3 cases pouvant chacune contenir 2 urnes. Les travaux ont été réalisés par l'établissement *Gaubier* de Cosne-Cours-sur-Loire.

Le Conseil municipal ayant souhaité se mettre en conformité avec la réglementation a doté la commune d'un défibrillateur. Il est installé sur la Place de la Mairie, à côté de la boite à lettres de La Poste. Une dizaine de personne seront formées à son utilisation très prochainement.

La rénovation des toitures de l'abbaye a été réalisée conformément aux préconisations de l'architecte des Monuments Historiques par la société *Les toitures bourguignonnes* de Saint-Loup.

Prévention des cambriolages et des infractions

Le maire a pouvoir de police administrative sur la commune, ce pouvoir lui est propre et ne relève pas des compétences du Conseil municipal. Pour autant, rien ne l'empêche d'informer ou d'associer ce dernier ou les habitants de la commune à un sujet relevant de ce pouvoir. C'est dans ce cadre que s'est tenue le lundi 30 janvier la réunion publique sur le dispositif « Participation Citoyenne ».



De quoi s'agit-il? La « Participation citoyenne » est un dispositif national créé en 2006 pour prévenir et lutter contre les actes de délinquance et les incivilités dans une commune. Il consiste en un partenariat opérationnel entre les forces de l'ordre (Gendarmerie), les élus (Maire) et les Citoyens qui donne lieu à la signature d'un protocole entre le préfet, le maire et le responsable territorial de la gendarmerie. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite

reconduction, ce protocole détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Plus de 5.700 communes ont adopté ce dispositif. Sur les 38 communes couvertes par la brigade locale, 37 sont soit dans le dispositif, soit en cours de réflexion ou d'adhésion.

Le Maire

Pivot du dispositif, le maire :

- Organise une réunion publique avec la gendarmerie pour présenter la démarche et identifier les personnes volontaires pour devenir « citoyens référents ».
- Signe le protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie.
- Anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique dissuasive, présentation publique annuelle du bilan, etc.).

3 acteurs partenaires

La gendarmerie

- Le responsable de la gendarmerie désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.
- Présente avec le maire le bilan annuel du dispositif.

Les citoyens référents

- Sont choisis par le maire sur la base du volontariat.
- Alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.
- Relaient auprès des habitants les conseils et messages de prévention de la gendarmerie.
- Leur engagement est bénévole et peut cesser à tout moment.

Le dispositif est strictement encadré et veille à ce que l'engagement des citoyens ne les conduise pas à se mettre en danger et à se substituer aux forces de police ou de gendarmerie.

Si vous souhaitez vous porter volontaire et devenir citoyen référent, faites-vous connaître en mairie.

Le maire validera les candidatures en tenant compte notamment du maillage de la commune.

Informations...

Repas des aînés



33 convives se sont retrouvés à la grange le samedi 3 décembre pour partager un déjeuner festif avant Noël.

Au menu, offert par le CCAS:

Kir pétillant et ses galettes sèches Saumon farci à la crème de yuzu Suprême de chapon sauce forestière Trio de fromage et sa salade Assiette gourmande

Préparé et servi par le traiteur l'Escale de Saint-Bouize.

Pour les aînés n'ayant pu ou voulu participer au repas de Noël, des colis ont été offerts par le CCAS : 18 à domicile et 2 en maison de retraite.

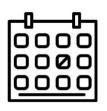
Place de la mairie...

PIZZA KIN propose des pizzas tous les mardis de 18 à 21h00 Tél : 06 48 12 03 13 Coiffeuse itinérante Avec ou sans rendez-vous de 9h00 à 13h00, les vendredi des semaines paires. Tél 06 50 44 45 53

Depuis le 1^{er} janvier... le tri s'intensifie!



Quelques dates à noter...



- √ 17 février 15hoo : Hommage à Madame Pautrat et dépôt de ses cendres au cimetière de Saint Laurent l'Abbaye
- ✓ o5 mars Salle des fêtes de Pougny : Déjeuner dansant
- ✓ 10 mars 18h3o à "La grange" : Assemblée générale de l'ASPAS
- ✓ 13 avril : Foire annuelle

A bientôt!